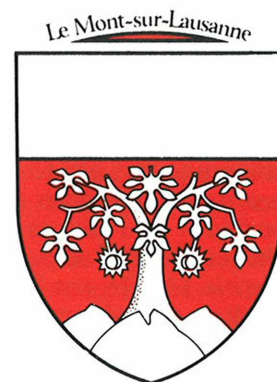


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LEGISLATIF

La deuxième séance de l'année du Conseil communal, présidée comme de coutume par M. Daniel Grosclaude a eu lieu le 27 avril. Cette séance s'est déroulée sans longues discussions.

Le procès-verbal de la séance du mois de mars a été adopté sans commentaire.

La bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne a ensuite été octroyée à Mademoiselle Anne-Lise Delaunay, d'origine française, née en 1963, ainsi qu'à Monsieur Francisco José Sedo, d'origine espagnole, né en 1961, tous deux domiciliés dans notre Commune. Ces deux demandes de bourgeoisie n'ont pas appelé de commentaire, mais la procédure d'octroi est toujours assez longue vu que le règlement prévoit un vote au bulletin secret.

Il a à nouveau été question du plan de quartier de Crétalaison. Il s'est agi d'autoriser maintenant la Municipalité à constituer une servitude de passage à pied et pour véhicules. La majorité des membres du Conseil a donné son accord. Il y eut un refus et six abstentions.

La désignation d'un délégué auprès de la Coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise a été réexaminée. Le préavis de la Municipalité et le rapport de la commission y relatifs ont été acceptés à la majorité. Ainsi la Municipalité est autorisée à désigner un délégué et son remplaçant auprès de cette coopérative conformément aux statuts. Cette décision annule celle prise antérieurement par le Conseil communal le 25 juin 1979.

Aux communications de la Municipalité, M. Rauschert, syndic, a informé le Conseil d'un changement à prévoir au chapitre des travaux. En effet, la construction d'un trottoir le long de la route de Lausanne entre le chemin du Verger et le pont des Martines n'est pas réalisable dans l'immédiat parce que la configuration du terrain nécessite encore une étude approfondie. Des dispositions ont été prises en vue de cette étude car la Municipalité est consciente de la nécessité de ce trottoir pour la sécurité des piétons et particulièrement des écoliers.

Dans l'intervalle, l'extension du réseau du collecteur du Grand-Mont pourrait être réalisée; ce travail est devenu urgent suite à l'agrandissement de la "Paix du Soir". Dans le même temps l'aménagement de la place du Grand-Mont sera amélioré. La commission des fi-

nances a déjà donné son accord à cette modification. La mise à l'enquête publique suivra.

M. Jean-Jacques Belet, municipal responsable des bâtiments, a donné le décompte final de la construction du collège du Mottier. Il reste un montant non utilisé de Fr. 108'900.--.

Par ailleurs, M. Belet a fait savoir que la construction du collège du Grand-Mont n'a malheureusement pas pu débuter comme prévu à cause de plusieurs oppositions à ce projet. Après entrevue avec la Municipalité, les opposants ont décidé de déposer un recours auprès de la commission cantonale de recours.

M. Maurice Derron a exprimé le vœu que les nouveaux venus dans la commune soient rendus attentifs aux règles d'utilisation des tondeuses à gazon à moteur ainsi qu'aux règles valables pour les propriétaires de chiens.

La séance a été levée à 21h.40.

La secrétaire:
Evelyne Panchaud

SKEET - CLUB : DES VISITEURS DE MARQUE AU CHATAIGNIER

Comme chaque année, le SCML organise une grande compétition de tir dans la discipline olympique du skeet.

En tournée en Europe, l'équipe nationale des Etats-Unis, actuellement en Allemagne, a annoncé sa participation à ce concours. C'est à dire que nous aurons l'occasion de voir à l'oeuvre certains des meilleurs tireurs du monde !

Le SCML invite la population du Mont à assister à cet évènement les 16 et 17 mai. L'accès au stand sera possible dans la mesure des places disponibles; un silence complet du public sera exigé pendant les tirs.

Le Président
A. Perrin

BRAVO AUX ECOLIERS DU MONT !

Lors de la 10ème course pédestre du Chalet-à-Gobet, 500 participants ont pris le départ. Le succès de la course des jeunes (moins de 17 ans) a été remarquable et nos écoliers ont démontré des qualités de coureurs de fond très avancées. Environ 60 enfants de notre commune ont goûté au plaisir de l'effort gratuit et je profite de remercier les parents qui ont compris l'importance de l'endurance sur la santé de leurs rejetons. Un seul regret, aucun participant du Mont dans la catégorie 14 à 16 ans ???

Je donne rendez-vous à tous ces jeunes lors du cross scolaire qui aura lieu à la fin de l'année scolaire.

Catégorie 7 à 8 ans

1. Goumaz O., Lausanne, 3. Righetti S., 4. Fölmli E., 6. Corbaz G., 8. Montandon D., 9. Seiler Fr., 10. Gasser D., 12. Cuche Fr., 13. Picozzi St., 14. Corbaz R., *16. Tomsa M., 17. De Montmollin O., 20. Amiguet St., *21. Barraud I., *22. Marion-Veyron D., 23 Cuérel L., 24. Corbaz S., 25. Guidetti H. 26. Vaucher F., *27. Agocs N., 28. Agocs M., *29. Andrey N., 30. Perez D.

Catégorie 9 à 10 ans

1. Cavassini J., Epalinges, 5. Montandon Y., 12. Egloff Ol., 24. Marion-Veyron R., 28. Chanchaleune S.-Th., *30. Amaudruz Chr., 31. Giordano P., *32. Righetti Cl., *35. Corbaz E., *36. Seiler C., 37. Wermelinger M., *40. Gindroz S., *45. De Montmollin I., *46. Alvès J., *49. Gindroz M. 51. Chabloz A., *52. Rapin S., 53. Von Wartburg L., *54. Grobéty S.

Catégorie 11 à 13 ans

1. Lambert D., Domdidier, 5. Glanzmann A., 26. Ruffieux D., *33. Alvès C., 40. Glayre Chr., 41. Blanc D., *42. Kaiser N., 44. Gaumann M., 46. Pallin G., 47. Pasche Chr., 53. Beytrison Cl., 55. Amaudruz B., *57. Noverraz N., *58. Fleischmann S., *59. Cuche M., *60. Muller S.

*filles.

R. Corbaz

INDEMNITES POUR FRAIS DE TRANSPORT : RAPPEL

Pour obtenir le paiement des indemnités de transport versées aux parents des élèves fréquentant des classes secondaires ou primaires de Lausanne, la formule adéquate doit être déposée au Greffe municipal du Mont avant le 31 juillet 1981

Réd.

ATTENTION !

Dans l'article paru au mois d'avril 1981 sur les activités de notre société, il fallait lire:

Jeudi Gymn homme
Corbaz Jean-Claude, Le Mont, tél.: 32 64 50
et non "Actifs".

G. Burri

S.F.G. LE MONT,

SOUS - SECTION VOLLEYBALL,

LE MONT - CHESEAUX

Le championnat vaudois de volleyball vient de s'achever. Il est temps de faire le bilan de cette saison 1980-1981. Sans avoir concédé de défaite, l'équipe féminine a terminé le championnat de 3ème ligue en tête de son groupe. Cette première place lui a permis de participer aux finales pour l'ascension en 2ème ligue durant les mois de mars et avril. Pendant ces finales, elle a gagné les six rencontres l'opposant aux équipes de Lucens, Lausanne Université Club II et Lutry; ainsi elle est promue en 2ème ligue et obtient le titre de champion vaudois de 3ème ligue.

Classement des finales

1. Le Mont - Cheseaux	6 matchs	12 points
2. Lausanne Uni. Club II	6 matchs	8 points
3. Lucens	6 matchs	4 points
4. Lutry	6 matchs	0 points

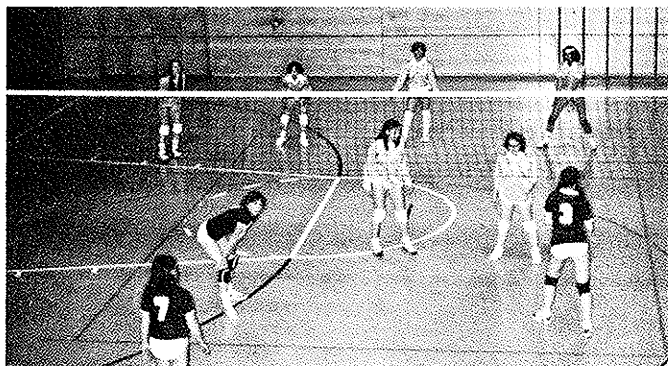


A noter que l'équipe est encore en lice pour la coupe vaudoise et qu'elle rencontrera Morges en demi-finale de cette compétition le jeudi 14 mai à 20h.30 à la salle de gymnastique du Mottier.

Nous tenons à féliciter notre équipe de volleyball pour ces magnifiques résultats.

Nous remercions par la même occasion l'entraîneur Jean-Luc Rochat, et nous leur souhaitons à tous une très bonne "prochaine saison".

Pour la société
G. Burri



L'ACCIDENT N'ARRIVE PAS

SEULEMENT AUX AUTRES . . .

On peut s'étonner du sentiment trompeur de sécurité qu'on éprouve, face à la vie de tous les jours, malgré les quotidiens récits d'accidents de tous genres qui foisonnent dans nos journaux. Chacun, bien à tort, est consciemment ou inconsciemment persuadé que l'accident n'arrive qu'aux autres ...

Quelle dangereuse illusion et combien nous augmentons notre sécurité personnelle si nous pouvions nous persuader que l'accident peut aussi arriver à nous !

Au fait, quel accident ?

Laissons de côté les accidents de travail, qui sont affaire de spécialistes, pour ne parler que de ceux, bien plus nombreux, qui nous surprennent hors du travail, les accidents non professionnels. Car le paradoxe veut que l'homme (ou la femme) soit plus exposé dans sa vie de loisirs que sur son lieu de travail professionnel. Il est vrai que le travail professionnel proprement dit ne comporte que le quart des 168 heures de la semaine. A ce sujet, nous vivons une évolution inquiétante: voici 50 ans on comptait 6 accidents de travail pour un seul lors du travail. Aujourd'hui, la proportion s'est presque inversée! C'est donc dans ses heures de liberté que l'homme est le plus exposé.

C'est bien sûr, en ce siècle de motorisation, la circulation qui fait le plus de victimes, mais pas beaucoup plus que ceux dits de ménage. Ces derniers tuent bon an mal an, en Suisse un bon millier de personnes et en blessent plus de 150'000 !

Les dangers de la circulation, on en parle tous les jours. A ce propos, de nombreuses campagnes de sécurité sur les routes et dans les écoles retiennent l'attention des usagers. Par contre, pour les accidents de ménage, personne ou presque n'y prête attention. Pourtant le danger est là, au logis, dans nos loisirs, partout. Quels sont-ils, au fait, ces accidents de ménage ?

Il y a d'abord le gaz et l'électricité qui frappent parfois durement. Les innombrables appareils à couper, à hacher, dont se sert quotidiennement la ménagère, ne sont pas, loin de là, sans danger. Parlons aussi des chutes dans la maison, dans l'escalier, des glissades dans la baignoire, véritables bourreaux des personnes âgées. Il faut mentionner également les intoxications d'enfants, qui absorbent des médicaments qui ne leur sont pas destinés ou des insecticides conservés dans de trompeuses bouteilles à limonade. Enfin, le paisible jardin avec ses tondeuses à gazon ou à haies, apporte, lui aussi son important tribut au malheur.

Cette énumération, bien incomplète, nous montre que le danger est partout. Que faire alors, pour lui échapper ?

Le Bureau Suisse de Prévention des accidents (BPA) et son réseau de Préposés BPA à la sécurité répartis dans les 75 communes les plus importantes de ce canton, vous aident à répondre à cette question. Ils vous recommandent non pas d'être craintifs, mais attentifs aux dangers que vous côtoyez. L'insouciance, la négligence, l'inattention, le désordre dans les maisons, en un mot la fâcheuse idée que l'accident n'arrive qu'aux autres, sont les causes essentielles des "pépins" que nous déplorons.

Si vous y pensez, vous aurez déjà fait un grand pas vers une meilleure sécurité pour vous et vos enfants.

LE TENNIS - CLUB LE CHATAIGNIER

A OUVERT SES PORTES

La patience des 380 membres du Tennis-Club le Châtaignier est enfin récompensée. Après deux ans d'attente, jalonnés de différentes péripéties, dont le mauvais temps, le gel et la neige qui s'acharnèrent sur la construction de la halle, le club a enfin ouvert ses portes, le 25 avril dernier.

Près de 220 membres se réunirent, ce samedi-là, pour admirer la grande halle et ses trois courts couverts de moquette verte ainsi que l'accueillant club-house. C'est dans une ambiance décontractée que parents, jeunes et enfants se sont regroupés et assis sur la moquette du court No. 1 pour entendre les explications des membres du Comité sur le futur fonctionnement du Club. Si les courts couverts sont désormais prêts pour le jeu, il faudra attendre une semaine entière de temps beau et doux pour finir les 3 courts extérieurs en lisière de forêt.

L'aménagement des abords sera également effectué prochainement. Quant à l'arborisation, les plantations sont prévues pour l'automne.

De nombreux membres prennent déjà régulièrement le chemin du Châtaignier et le club est déjà très fréquenté. Nombreux sont ceux qui souhaitent améliorer leur coup droit ou leur volée; le club s'est donc assuré le concours d'un professeur, M. Jean Claret, qui donnera des cours collectifs aux débutants, jeunes et moins jeunes.

Séduits par ce nouveau contexte, nombreux sont ceux qui souhaiteraient adhérer au club. Avec ses 380 membres, le Tennis-Club a déjà fait le plein et le Comité a ouvert une liste d'attente avec priorité aux habitants du Mont.

Sur demande du Conseil communal, un court est réservé à la location des non-membres, habitants de la commune du Mont, selon l'horaire suivant avec réservation 3 jours à l'avance, auprès du gérant du club-house:

Lundi	de 8h.00 à 12h.00 et de 14h.00 à 16h.00
Jeudi	de 8h.00 à 12h.00
Dimanche	de 18h.00 à 20h.00

(prix de la location: fr. 10.--/60 minutes à l'extérieur).

C'est le 20 juin prochain qu'aura lieu l'inauguration officielle en présence des autorités communales et de nombreux invités. Un grand jour de récompense pour tous ceux qui oeuvrent depuis plus de deux ans à cette réalisation.

A. Wieland

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT

OFFRE SPECIALE

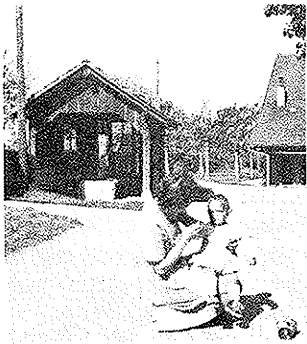
Valable jusqu'au
23 mai 1981



Drapeau aux armoiries du Mont, en coton, dimension 1m x 1m. Fr. 60.--.

s'adresser à M. J.-P. Waldmeyer, tél.: 33 23 21

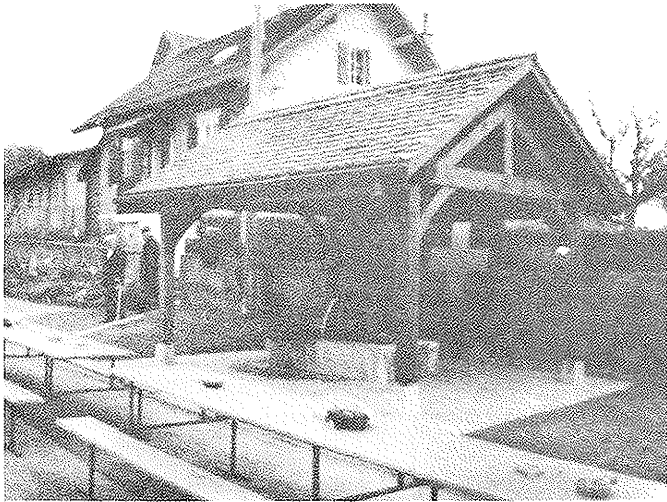
G.H.



RUE DU VILLAGE, DU NOUVEAU . . .

Il y avait une fois à la rue du Village une jolie fontaine couverte où chacun aimait à se retrouver pour laver et bavarder . . .

Le couvert menaçait ruine, il fut démoli. Mais en 1981 à la demande des habitants de la rue, il a été reconstruit plus beau qu'avant.



Une sympathique verrée organisée par les personnes de l'endroit, avec la participation d'une délégation municipale, marqua l'achèvement des travaux. Au nom de tous, M. Paul Chamot remercia les autorités de l'intérêt qu'elles avaient porté à leur vœu.

Réd.

DES ECLAIREUSES AU MONT ?

Nous sommes trois cheftaines et nous nous présentons

Grosclaude E. 15 ans
Ch. des Pâquis 12
Tél.: 33 00 24

Meuwly V. 14 ans
Ch. des Morettes 12
Tél.: 33 40 65

Bigler F. 14 ans
Longeraie
Tél.: 32 02 86



Il y a plusieurs années que nous avons adopté la tenue scoute et nous sommes maintenant aptes à accueillir nos jeunes camarades (filles) de 7 à 10 ans. Notre but est de leur faire partager nos joies et notre "discipline" par des jeux qui se déroulent le samedi de 14h. à 17h. à Morrens.

Les parents intéressés peuvent nous téléphoner ou prendre contact avec le chef de groupe, M. Eric Grüter, Rte d'Echallens, Morrens, tél.: 91 20 08.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT

MERITE SPORTIF 1981

Lors de l'assemblée générale, le 2 avril 1981, Monsieur Raymond Annen, président, remet le mérite sportif 1981 à Monsieur Jean-Edouard Burri, pour son inlassable activité comme membre et moniteur au sein de la section du Mont de la société fédérale de gymnastique.



A toutes les félicitations qui ont été adressées ce jour-là à M. J.-E. Burri, nous joignons les nôtres.

R.V.

QUELQUES RAPPELS . . .

DU REGLEMENT DE POLICE

"La liberté de chacun s'arrête ou commence celle des autres"

Art. 74

Il est interdit de laisser divaguer des animaux. Tous les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire.

Art. 75

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, dans un lieu accessible au public ainsi qu'à l'intérieur des parcs et promenades publics.

Art. 76

Il est interdit aux propriétaires de chiens de laisser leurs animaux salir les trottoirs, les façades, les seuils, les parcs et les promenades publics.

Ces articles du règlement de police seront appliqués désormais d'une manière stricte d'autant plus que nous sommes à nouveau dans une zone d'interdiction en ce qui concerne la rage.

Art. 63

Sont suspendus les jours de repos public;

a. les travaux extérieurs, tels que travaux agricoles, terrassements, fouilles, transports de matériaux, démolitions et constructions, etc.

b. les travaux intérieurs bruyants et ceux, même non bruyants, dans lesquels sont occupés des employés et ouvriers.

c. l'usage de tondeuse à gazon à moteur.

Que chacun respecte les autres et beaucoup de choses iront mieux.

Réd.